

M. Cyrille Daoust
 M. Anatole Denis
 M. Pierre Gareau
 M. Paul Giraldeau
 M. Émile Joly
 M. Lucien Lecompte
 M. Georges Legault
 M. David Larocque (Village)
 M. Henri Larocque
 M. Jean-Louis Larocque
 M. Noël Ménard
 M. Gérard Martel
 M. Ovila Montpellier
 M. Norbert Martel
 M. Charles Montpellier
 M. Willy Martel
 M. Arthur Ménard
 M. Théotime Martel
 M. Adélarde Ménard
 M. Henri Montpellier
 M. Jean Montpellier
 M. Guy Montpellier
 Mlle Suzanne Montpellier
 M. Arthur Rozon
 M. Henri Rozon
 M. Loyola Schmidt
 Mlle Laura Séguin
 Mlle Marie-Ange Séguin

Donateurs du mobilier et des accessoires

Autels latéraux:

- Autel de la sainte Vierge:
M. Mme Charles Montpellier
- Autel de saint-Joseph:
M. Mme Eugène Boileau
- Deux lampes du sanctuaire:
M. Mme Apollinaire Turcotte
- Ambon (chaire en chêne et fer forgé): M. Mme Eugène Leroux
- Fonts baptismaux (marbre):
Famille Ferdinand Leduc

- Autel des célébrations, fonts Baptismaux, Prie-Dieu, chandeliers, Pied du cierge Pascal, châsse entourant le tabernacle.
Conception & ébénisterie:
Gracieuseté de M. Yvon Asselin;
Bois de chêne payé par la Fabrique.
- Petit autel (bois de chêne) situé dans le sanctuaire côté sud-ouest, Lutrin (bois de chêne):
Dons personnels de M. Yvon Asselin à M. le Curé Sareault
- Cuirette sur agenouilloirs:
M. Mme Léo-Paul Gareau
- Bénitiers à l'arrière de l'église:
MM. Alphide Sabourin et Louis-René Beaudoin

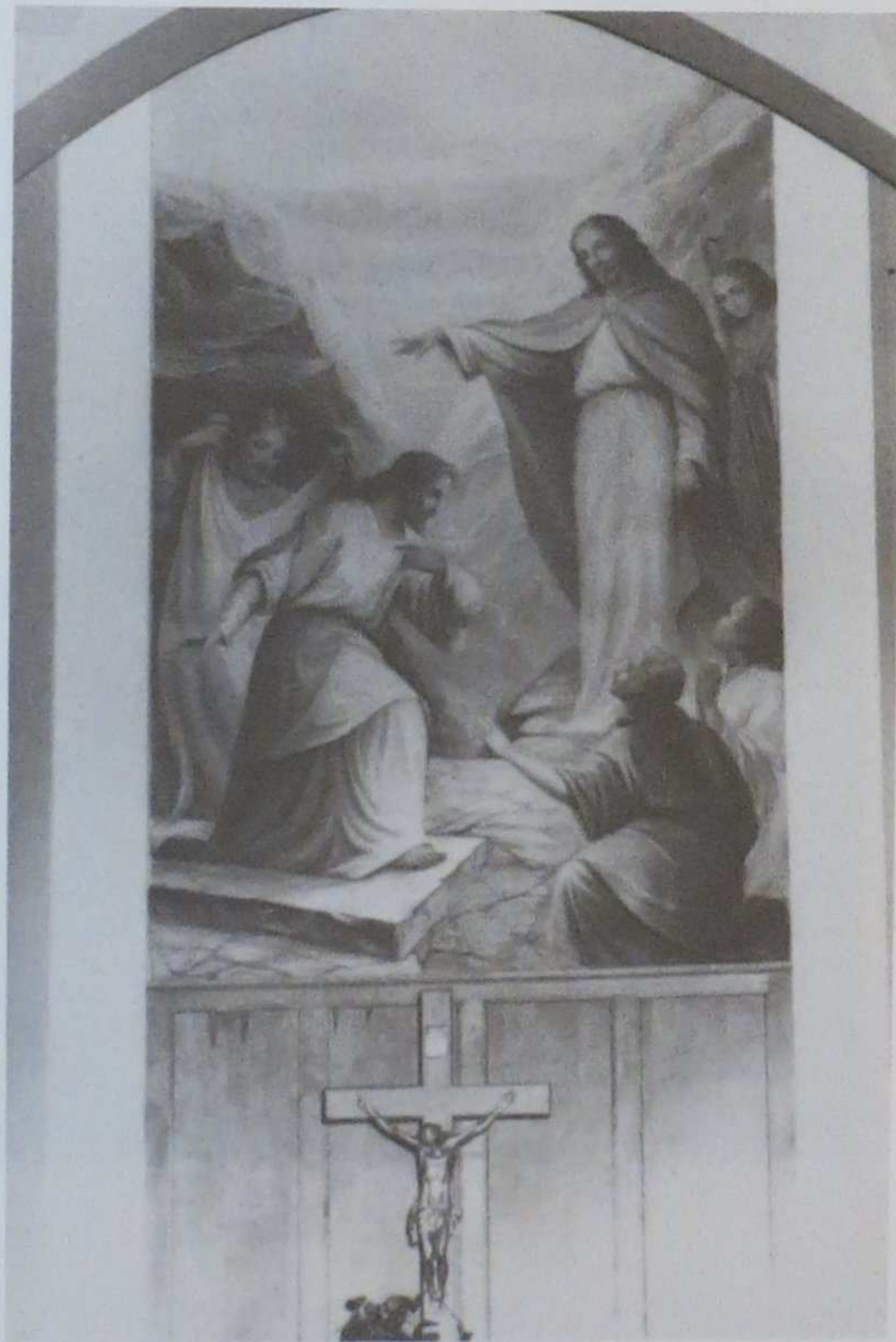
Statues:

- Notre Dame du Cap (local des fonts baptismaux):
M. Mme Anatole Denis
- Ste Thérèse de l'Enfant Jésus (local des fonts baptismaux):
Famille Siméon Dutil
- Saint François d'Assise (local des fonts baptismaux):
M. Mme René Lavigne
- Saint Antoine de Padoue (entrée de l'église à gauche):
M. Mme Raoul Richard
- Sacré Coeur (à droite de l'autel de marbre):
Milles Alma & Yvonne Giraldeau

* rocaille: style ornemental en vogue sous Louis XV, caractérisé par la fantaisie des lignes contournées.

- Sainte Anne et la Vierge Marie (à gauche de l'autel de marbre):
Monsieur Jules Felx
- Vierge Marie (au-dessus de l'autel de la Ste Vierge):
Famille J.-N. Ménard
- Saint Joseph et la branche d'olivier (au-dessus de l'autel de saint Joseph):
Les paroissiens
- Deux statues du Sacré Coeur, une statue de Saint Jean Baptiste, une statue de saint Joseph artisan, une statue de Maria Goretti, une statue de N.D. de Lourdes, (toutes situées dans le local des fonts baptismaux):
Les paroissiens.
- Le tableau placé au-dessus de l'autel de la réserve est l'oeuvre de M. Alphonse Lespérance. Acquis le 17 février 1952, pour un montant de 700,00\$, la toile représente saint Lazare sortant de son tombeau.

Reproduction du tableau représentant saint Lazare, oeuvre de M. Alphonse Lespérance.



Les verrières

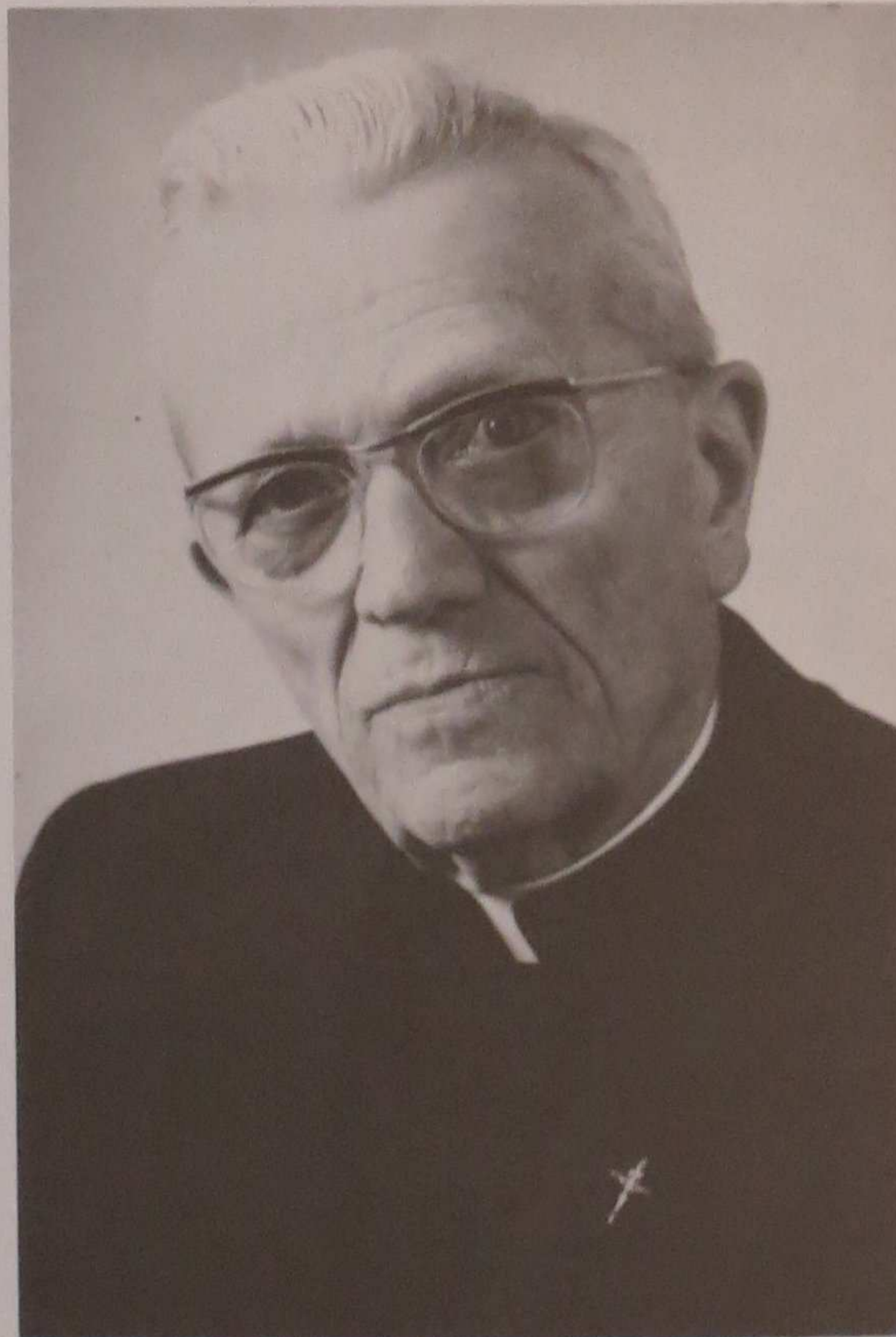
Ce qui frappe d'abord le fidèle qui pénètre pour la première fois dans l'église de Saint-Lazare, ce sont ses magnifiques verrières. Leur style, les couleurs de leurs vitraux invitent au recueillement. Toutefois, pour le non initié, il peut apparaître ardu d'en apprécier toute la valeur et le juste symbolisme. Grâce à la collaboration de Monsieur l'abbé Léonidas Béland et de Monsieur le curé Gérald Sareault, nous sommes en mesure d'apporter certaines précisions touchant l'achat, la création et l'exécution de ces remarquables verrières.

Commandées chez les fabricants et importateurs Desmarais et Robitaille, les deux verrières installées dans le sanctuaire ont été réalisées par l'artiste Vincent Poggi de Montréal. Leur représentation est de type conventionnel - image, portrait du Christ-Roi et de Marie Reine du Monde - et leur style rappelle celui de la chapelle de Mgr Desranleau à Sherbrooke. La verrière du Christ-Roi, d'une valeur de 675,00\$, est un don de Monsieur l'abbé Léonidas Béland. Celle représentant Marie Reine du Monde, de coût identique, fut payée entièrement par différentes organisations paroissiales. Toutes les autres verrières: nef, porte d'entrée, rosace, fonts baptismaux, ont pu également être acquittées grâce à la générosité des paroissiens de Saint-Lazare. Selon M. l'abbé Béland, leur style rocaille,* leur représentation, leur fabrication en verre éclaté apportent un cachet différent, moins dépouillé que celles érigées dans le sanctuaire.

Leurs couleurs plutôt sombres ne diffusent pas suffisamment de lumière aux heures du jour, mais par contre, leur épaisseur et leur qualité supérieure assurent une plus grande protection contre les températures froides. Leur facture est évidemment plus élevée. Quant à leur évocation, le profane peut trouver parfois difficile d'en saisir la véritable signification. Avant d'aborder ce dernier aspect de notre recherche, il faut préciser qu'à l'exception des deux verrières de la nef, côté est, près de l'autel de la Sainte Vierge (voir tableau 1, A et B), verrières érigées sous la supervision de Monsieur le Curé Paul Gendron, au coût total de 1900,00\$, toutes les autres furent réalisées sous le ministère de Monsieur le Curé Adrien Dicaire et atteindront un montant total de 14 098,65\$.

Dans les pages suivantes, nous vous ferons connaître, à l'aide de différents tableaux, le schéma intérieur des verrières de l'église, (tableau 1) les noms des importateurs et du maître-verrier, en même temps que l'aspect représentatif de chaque verrière (tableau 2).

N.B. Nous prévenons le lecteur que l'interprétation symbolique proposée dans cet ouvrage est tout à fait relative. Libre à chacun de l'accepter ou de la transcender.



Monsieur l'abbé Paul Gendron, curé à Saint-Lazare de 1951 à 1956.

Tableau 1




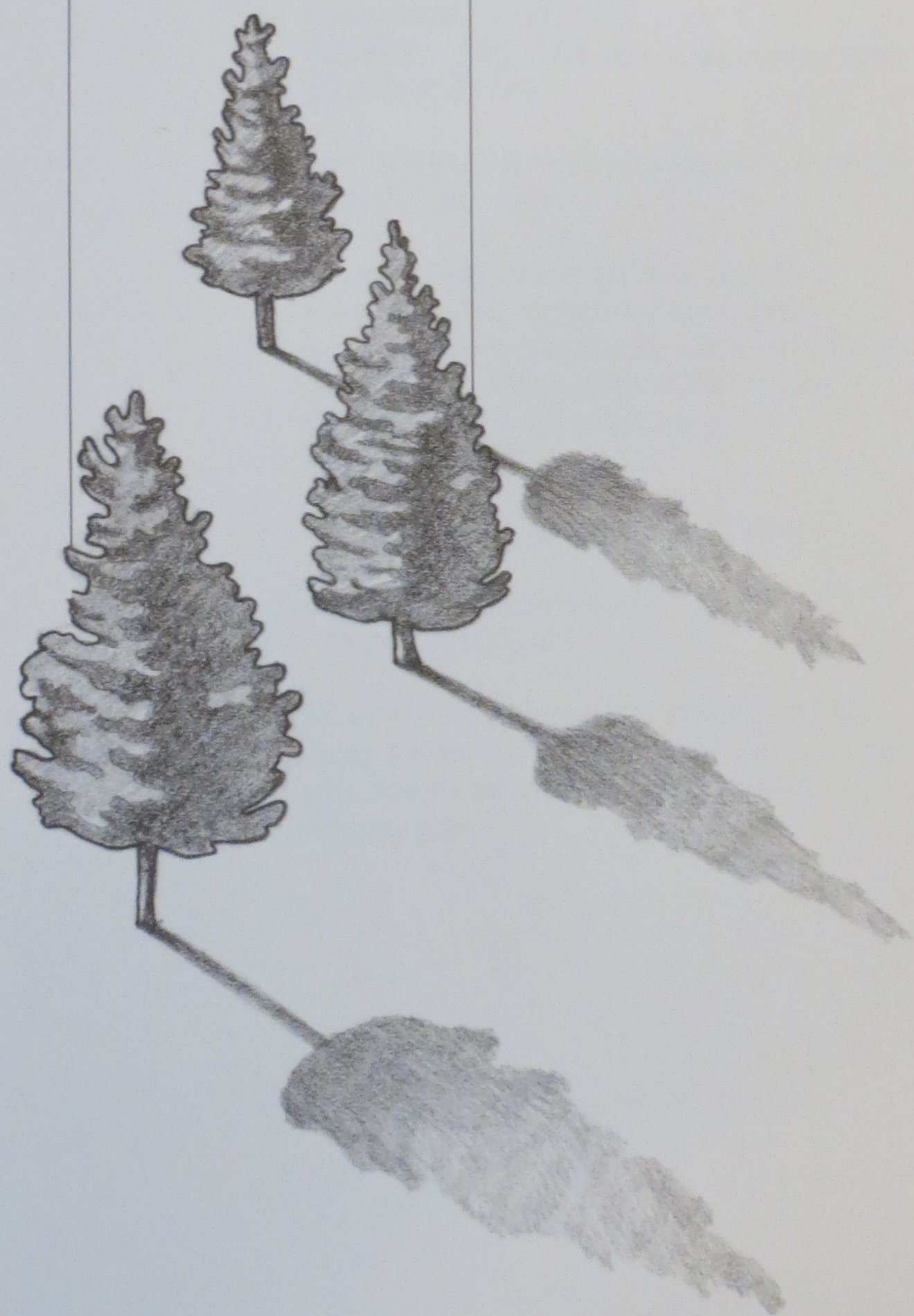
Tableau 2

Verrières	Importateurs	Maître-verrier	Représentation	Interprétation symbolique
A	Desmarais et Robitaille (Mtl)	M. André Rault, de Rennes, France	Lis et couronne.	Pureté et royauté.
B	idem	idem	Agneau- Blé- Raisins.	Jésus Eucharistie.
C	M. Arthur Guyot	idem	Pélican et ses petits.	Allusion à la légende du pélican. L'oiseau déchire ses flancs pour abreuver de son sang sa jeune couvée. Ainsi en est-il de l'amour de Dieu pour tous les hommes. Il n'a pas épargné son Fils du supplice de la Croix.
D	idem	idem	Roses parmi les épines.	La beauté de l'âme s'acquiert souvent au prix d'un deuil, d'une lutte, d'une souffrance.
E	idem	idem	Jésus couché sur la paille. Les trois couronnes des Rois Mages et leurs présents.	Humilité. Le Christ rassemble tous les hommes.
F	idem	idem	Ostensoir. Etole. Le Livre de la Parole.	Présence de Dieu dans l'Eucharistie, dans le Sacerdoce et dans la Bible.
G	idem	idem	a) Poisson*. b) Coquille et eau. c) Colombe. Triangle.	a) Ictus* (voir détails ci-dessous). b) L'eau, signe de vie à notre baptême. c) Présence de la Trinité au baptême de Jésus et à notre baptême.
H	Arthur Guyot (Mtl)	M. André Rault, Rennes, France	Croix-Coquille-Eau.	L'eau vive, symbole de vie.
I	idem	idem	Calice-Hostie-Blé-Raisins-Autel et chandeliers.	Consécration. Jésus-Hostie.
J	idem	idem	Croix-Fontaine-Oiseaux.	Présence éternelle de l'amour de Dieu dans tous les hommes. Certains (3 oiseaux) vivent de cet amour (eau dans la fontaine); d'autres sont encore dans l'attente (eau débordant de la fontaine).
K	idem	idem	Croix-Châle bleu - Coeur de Jésus.	On va à Jésus par Marie.
L	idem	idem	Colombe - Langues de feu (sept).	Les 7 dons du Saint-Esprit.
M	idem	idem	Tombeau-Croix-Linceul-Fleurs.	A l'exemple du Christ, transformation de notre vie dans l'espérance de la résurrection.
N	idem	idem	a) Barque de saint Pierre. b) Clefs et tiare du Pape.	L'Eglise. Dieu présent éternellement en Eglise et en chacun de nous. Symbole de pouvoir.
O	M. Arthur Guyot (Mtl)	M. André Rault, Rennes, France	Croix.	Chacun a une croix à porter; nul ne peut y échapper. La croix, signe de victoire sur le mal et symbole d'espérance.
P	Desmarais et Robitaille (Mtl)	M. Vincent Poggi (Mtl)	Le Christ-Roi.	Portrait de type conventionnel.
Q	idem	idem	Marie, Reine du Monde.	idem

* Le mot grec **ictus** possède l'équivalence sémantique du mot **poisson**.
Chaque lettre du mot **ictus** est le début de cinq mots grecs dont la traduction peut se lire comme suit:
Jésus, Christ, Fils de Dieu, Sauveur.

Sur la trace des trois derniers pasteurs

1956-1987



Achat d'un orgue

Le 1er décembre 1957, les marguilliers, anciens et nouveaux, sont réunis sous la présidence de Monsieur le Curé Adrien Dicaire. Leur pasteur, en poste depuis plus d'un an, a formulé l'intention de faire l'achat d'un petit orgue. Il propose que le prix de l'instrument ne dépasse pas 7 000,00\$ et soumet aux marguilliers les conditions de paiement suivantes:

Comptant: 2 000,00\$;
Balance: 1 000,00\$ par année avec taux d'intérêt de 5%.

Les marguilliers entérinent la proposition de leur curé.

On ne mentionne qu'une fois le montant des dépenses couvrant la nouvelle acquisition. Dans le **Livre des délibérations de la Fabrique**, à la page 102, on peut en effet lire ce qui suit:

Reddition des comptes pour l'année 1958

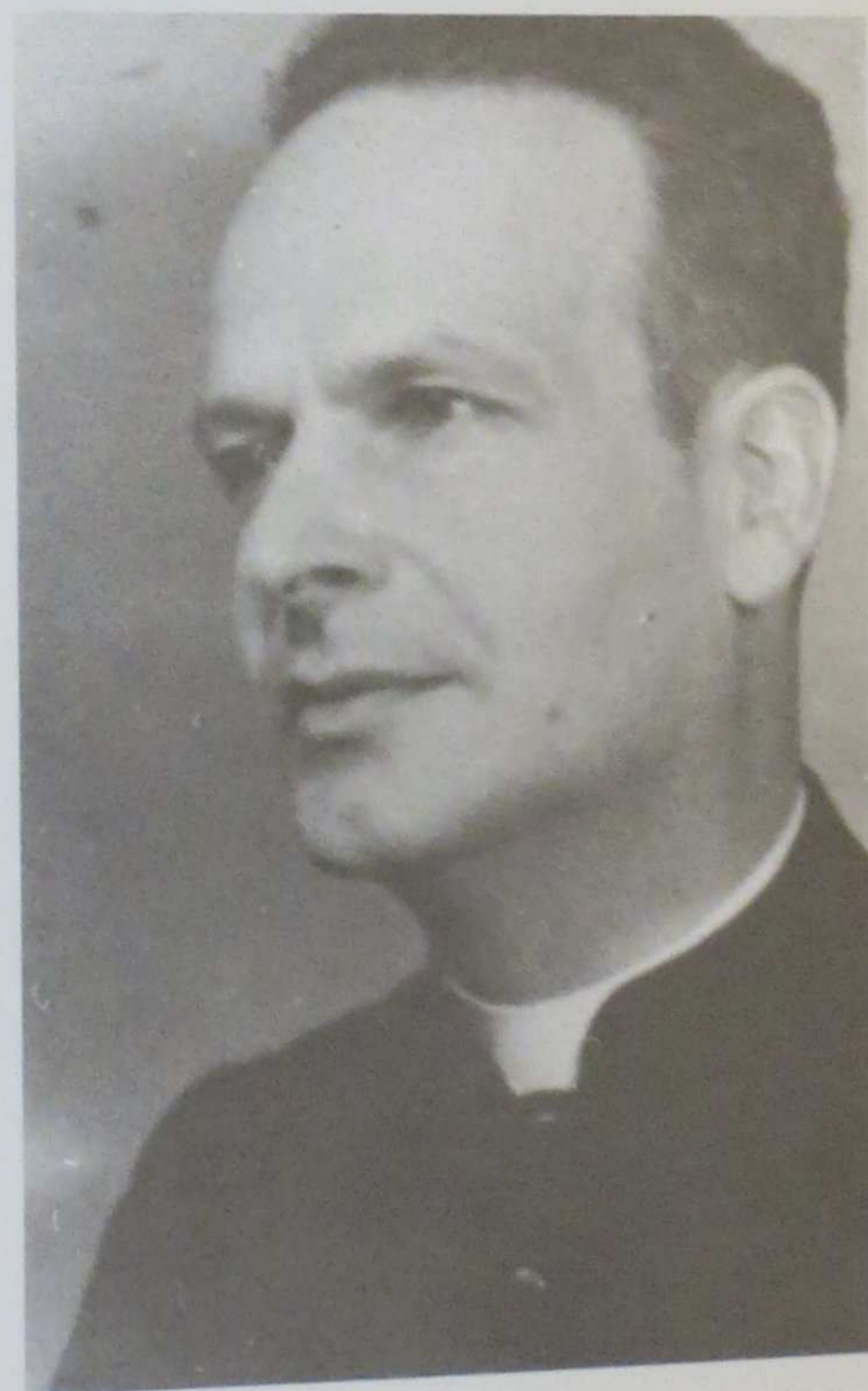
Dépenses extraordinaires:

Orgue: 5 000,00\$

N.B. Ce même orgue est aujourd'hui dans la nef de l'église, côté est; on s'en sert toujours lors des cérémonies liturgiques.

On rajeunit le presbytère

La toiture, les murs et les galeries du presbytère ont un urgent besoin d'amélioration. L'immeuble cadre d'ailleurs bien mal avec la composition architecturale de la nouvelle église. Le 20 mars 1961, à une assemblée de l'oeuvre de la Fabrique convoquée par Monsieur le Curé Adrien Dicaire, il est proposé et accepté à l'unanimité que des soumissions soient émises dans le but de rénover l'extérieur du presbytère. Sur trois faces de l'édifice, on devra enlever les briques pour les remplacer par des pierres naturelles semblables à celles de l'église. Le 18 avril 1961, la soumission de Monsieur Roland Bédard est acceptée sans opposition. Lors de cette même réunion, il est résolu de faire installer un auvent au-dessus de la galerie du deuxième étage, face à l'église, puis de remplacer par de la pierre naturelle la brique du chemin couvert. Monsieur l'architecte Perron préparera les plans et devis; on le rémunérera au taux de 7 1/2%. Toutes les dépenses seront défrayées grâce à l'argent déposé en banque, en plus des revenus ordinaires de la Fabrique.



2. Le ministère de Monsieur le curé J.-Adrien Dicaire durera dix ans, soit de 1956 à 1966.

Cession d'un terrain à la Commission Scolaire

Le 7 janvier 1962, la Fabrique de Saint-Lazare consent à céder à la Commission Scolaire un terrain de cinquante mille pieds carrés.

Une école catholique y sera érigée. Après entente sur le site à privilégier, le terrain est octroyé aux conditions suivantes:

1. Le fond de terre demeure propriété de la Fabrique.
2. La Commission Scolaire reconnaît, par acte officiel, qu'elle jouira de l'utilisation du terrain, à des fins scolaires seulement;
3. À partir du jour où la Commission Scolaire y érigera un édifice quelconque, la dite Commission Scolaire, en plus de voir à la construction de l'école, à son entretien, à son approvisionnement en eau, électricité et chauffage, est tenue de s'occuper de l'entretien du terrain, de ses bornes, clôtures, trottoirs, égouts, fossés, et ce, sans aucune responsabilité incombant à la Fabrique;
4. Aussi longtemps que la dite Commission Scolaire maintiendra une école sur le terrain de la Fabrique, elle ne sera pas évincée par la Fabrique et ne paiera à celle-ci aucune rente, taxe ou impôt;
5. Advenant le cas où l'école construite sur cet emplacement cesserait de fonctionner ou serait transportée sur un autre site, la Fabrique reprend automatiquement l'usage du susdit terrain, sans compensation aucune envers la Commission Scolaire;
6. La Commission Scolaire est responsable, sans recours contre la Fabrique, du respect des propriétés voisines et de tous dommages que les élèves de l'école pourraient y causer.

Achat des cloches

Le 3 novembre 1963, l'achat des cloches, pour un montant de 11 600,00\$ (11 000,00\$ + l'ancienne cloche 600,00\$), a été encore une fois possible grâce à la générosité des paroissiens de Saint-Lazare. La Fabrique ayant en caisse un montant de 7 000,00\$, une souscription volontaire atteindra le total de 4 110,00\$. Monsieur le Curé Adrien Dicaire soulignera le nom de plusieurs donateurs. En voici une liste:

M. Angus Castonguay
M. Maurice Chartrand
M. Henri Chevrier
M. Anatole Denis
M. Jean Denis
M. Germain Dupuis
M. Henri Lécuyer
M. Lucien Lecompte
M. Paul-Émile Leduc
M. Gérard Martel
M. Henri Montpellier
M. Jean-Louis Vincent
Plusieurs autres donateurs anonymes.

Les quatre cloches furent achetées des établissements Cogné, vendeurs des cloches Taylor d'Angleterre. Leur carillon est accordé à quatre notes différentes.

Afin de renseigner le lecteur, nous présentons ci-dessous un tableau illustrant la note, le nom, la devise et le poids de chaque cloche.

Note	Nom	Devise	Poids
Mi	Jésus	"Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté."	2350 lb
Sol	Marie	"Tout à Jésus par Marie."	1450 lb
La	Joseph	"Saint Joseph, bénissez nos familles."	1000 lb
Do	Lazare	"Lazare, sors...Je suis la résurrection et la vie."	620 lb

Quelques faits relatifs à l'ancienne cloche

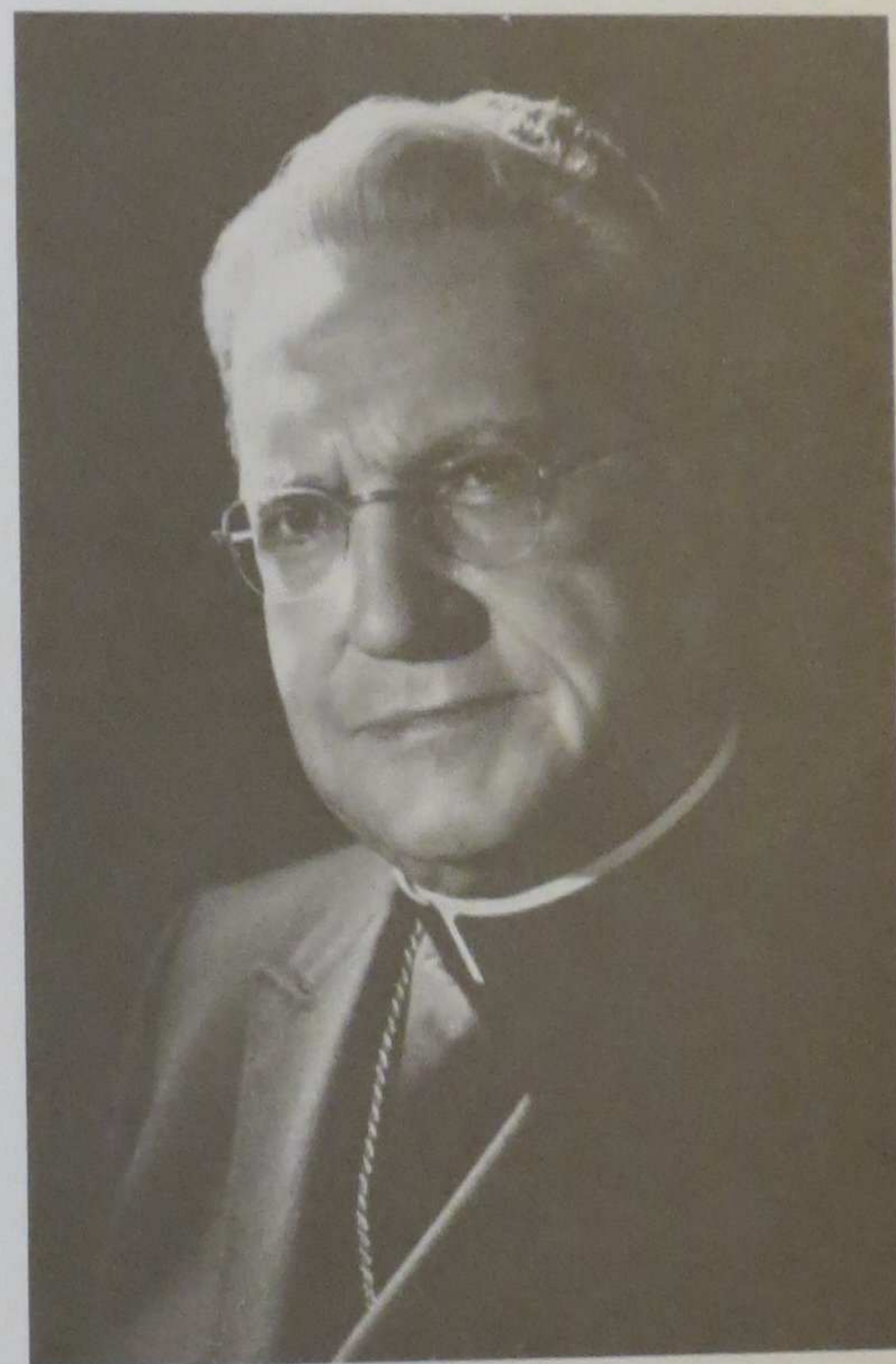
Lors de la construction de l'église, en 1948, l'ancienne cloche (un La), coulée en 1912 par la fabrique Packard, avait été achetée de l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Montréal au prix de 700,00\$. On l'a revendue 600,00\$ aux Etablissements Cogné. Son carillon a sonné sa dernière note à Saint-Lazare pour annoncer le décès de M. Joseph Chevrier, fils de Joseph Chevrier et de Julie Gareau, décédé le mardi 12 novembre 1963 à l'âge de 80 ans. Les nouvelles cloches se sont fait entendre une première fois lors des obsèques de ce même Monsieur Chevrier, le 15 novembre 1963.

Bénédition des cloches

La bénédiction solennelle des cloches eut lieu le dimanche 10 novembre 1963, à vingt heures. Monseigneur Langlois étant gravement malade et Mgr Percival Caza, évêque coadjuteur, se trouvant à Rome pour le Concile Vatican II, c'est Mgr Lucien Beauchamp qui présida à la cérémonie. Monsieur le Curé Adrien Dicaire parla avec enthousiasme de cette grandiose célébration.

1-2. Photos des quatre nouvelles cloches bénites le 3 novembre 1963. Une jeune visiteuse: la bambine Constance Martel. Elle était bien loin de se douter qu'un jour sa frimousse passerait à l'histoire.

3. Mgr Percival Caza, quatrième évêque de Valleyfield (1966 à 1969).



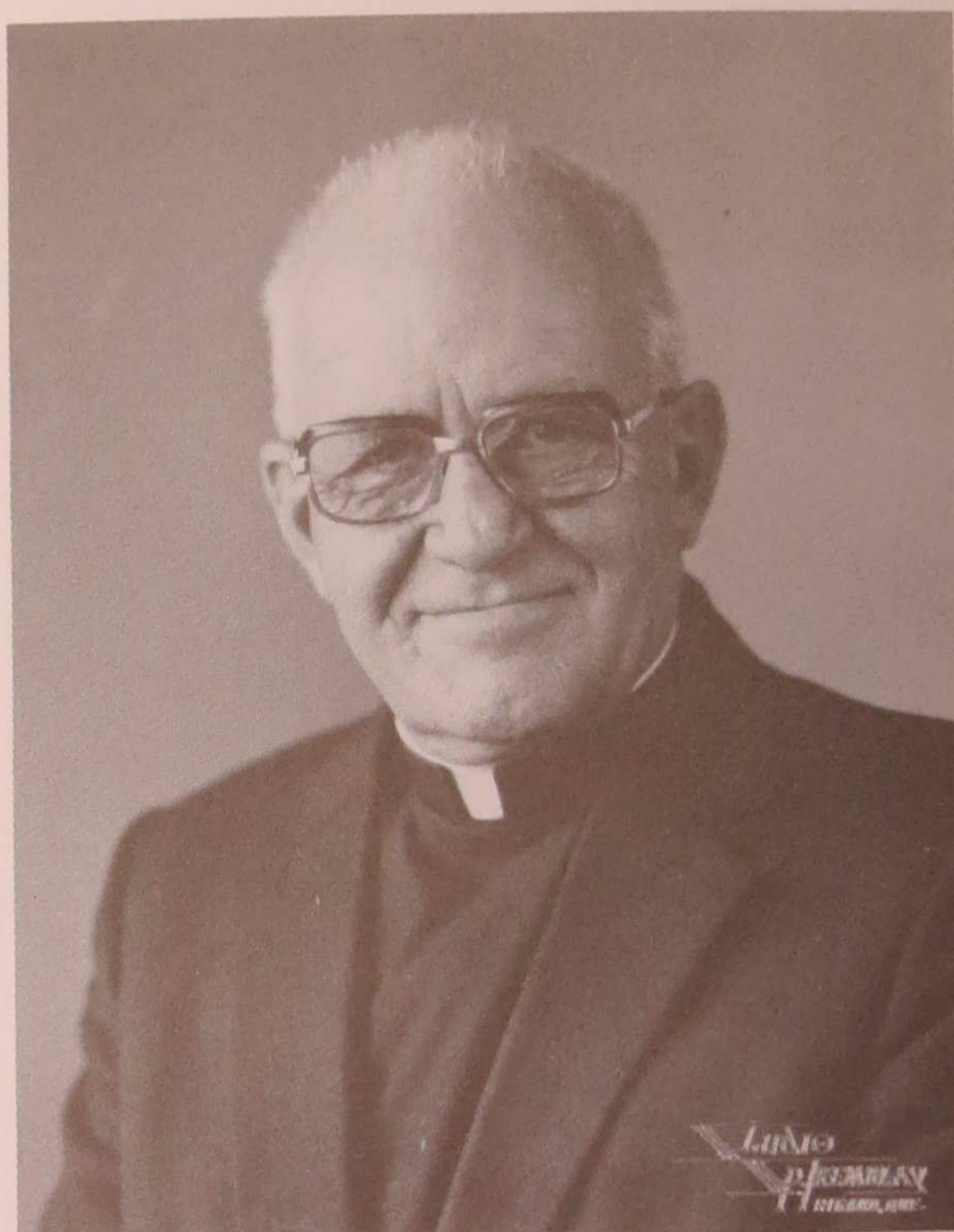
“ Pour l’occasion, se plut-il à dire, le chœur était décoré de magnifiques chrysanthèmes blancs et jaunes. Des rubans de mêmes couleurs agrémentaient les cloches. Le sermon fut prononcé par Monsieur le chanoine Lucien Bélanger de la paroisse Sacré-Coeur de Valleyfield. La chorale, sous la direction de M. Germain Leduc, était accompagnée par l’organiste Mademoiselle Mariette Poirier. Au chœur, on pouvait remarquer la présence de Messieurs les chanoines Adhémar Jeannotte, curé de Vaudreuil, John Downs, curé de Rigaud et Edmour Laberge, curé des Cèdres. Étaient également présents Messieurs les abbés Garcia Jeannotte, curé de Saint-Clet, Henri Cloutier, curé de Hudson, Léonidas Béland, curé de Sainte-Trinité-de-Dorion, Marcel Leduc, curé de Pointe-Fortune et Monsieur le Vicaire dominical Jean Brassard, du Séminaire de Valleyfield.

Pour les prêtres, un buffet froid, servi au presbytère par le Buffet Régal de Montréal, clôturait cette belle cérémonie.”(1)

(1) Extrait du Livre des Délibérations de la Fabrique, Saint Lazare, p.113.

Décès de Monsieur le Curé Adrien Dicaire. L’oeuvre de Monsieur le Curé Hyacinthe Brais.

La santé chancelante de Monsieur le Curé Dicaire l’avait obligé à ralentir ses activités. Pendant sa maladie, soit à partir du 5 septembre 1965, Monsieur l’abbé Marcel Leduc dut le remplacer à la cure de Saint-Lazare.



1. Mgr Guy Bélanger, successeur de Mgr Percival Caza. Le prélat dirigera le diocèse de 1969 à 1975.

2. M. l’abbé Hyacinthe Brais, curé à Saint-Lazare de 1966 à 1984. On lui doit maintes réalisations, dont l’aménagement des terrains du cimetière.

2

1

Hospitalisé à l'hôpital Saint-Charles-Borromée, Monsieur le Curé Dicaire s'éteignait le 9 juin 1966; le cancer avait eu raison de lui.

Monsieur l'abbé Leduc, desservant de Saint-Lazare, cumulait en même temps la charge de curé à Pointe-Fortune. Voilà pourquoi on le libéra assez tôt de cette double obligation. Au printemps de 1966, Monsieur l'abbé Hyacinthe Brais devenait officiellement curé de Saint-Lazare. Son ministère durera un peu plus de dix-huit ans, soit du 24 mars 1966 au 31 juillet 1984.

Monsieur le Curé Brais, comme également plusieurs de ses confrères d'alors, devra composer avec les sursauts d'une des plus grandes transformations qu'ait jamais subie la société nord-américaine, et, par le biais de cette dernière, l'Église catholique canadienne elle-même. Désintéressement de la société vis-à-vis des valeurs traditionnelles, révolution sexuelle, désertion des églises, éclatement du noyau familial, défection de religieux et religieuses, Vatican II, Schéma XIII, voilà autant de bouleversements auxquels les prêtres des années soixante à quatre-vingt durent tant bien que mal se plier ou s'adapter.

Monsieur le Curé Brais fut toujours un homme actif, vigilant et déterminé. On ne compte plus les réalisations qu'il a su mener à bien lors de son passage à Saint-Lazare. Tâchons d'en citer quelques-unes:

1966: Érection d'une clôture en broche maillée allant du coin de l'église jusqu'aux bornes du terrain de la Commission Scolaire.

1968: Bornes et localisation des terrains de toutes les bâtisses appartenant à la Fabrique.

1968-69: Bornes de tous les terrains du cimetière. Travaux de nivelage, remplissage et autres sur le terrain du cimetière. Construction d'un mur à l'aide de traverses de chemin de fer aux limites des terrains du cimetière. Installation de drains en plastique de 4" de diamètre, afin de prévenir l'érosion.

1970: (ou aux environs) Plantation de conifères sur le terrain de la Fabrique. Perron de l'église et trottoirs remis à neuf.

1974: Remplacement de la croix du cimetière.

1978: Achat d'un tracteur Kubota avec tondeuse et pelle.

1982: Rénovation et réparation de la cuisine du presbytère. Remplacement des armoires et de l'ameublement.

S'ajoutent à cette longue liste les diverses transactions immobilières dont il sera fait mention dans les pages suivantes.

Autres transactions immobilières

Vente d'un terrain de la Fabrique

Le 8 janvier 1973, la Fabrique de Saint-Lazare vend un terrain à MM. Eugène Leroux et Fernand Roussin pour un montant de 5 000,00\$. Le terrain mesure 170 pi. de largeur par 230 pi. de profondeur. Parmi les six conditions accompagnant l'acte de vente, il y a lieu d'énoncer la cinquième puisque cette dernière fera l'objet de rescision.*

Condition cinq:

" Se servir du terrain vendu pour fin d'érection d'un salon mortuaire avec logis résidentiel, condition essentielle de la vente. Une permission écrite devra être demandée auprès du vendeur, i.e. la Fabrique, si on désire utiliser le terrain vendu pour des fins autres que celles ci-dessus mentionnées."

Annulation de la condition cinq

Le 19 mars 1976, dans le bureau du notaire Me Mireille Lamarre, les deux parties en cause, soit la Fabrique représentée par M. le Curé Hyacinthe Brais et Monsieur le marguillier Alcide Ménard, et l'autre partie représentée par Monsieur Fernand Roussin, directeur de funérailles (M. Eugène Leroux ayant vendu tous ses droits à M. Fernand Roussin, le 20 janvier 1974), consentent à annuler la condition cinq telle que décrite plus haut.

Location du terrain de stationnement

* rescision: annulation d'un acte pour cause de préjudice.

Le 18 mars 1974, devant le même notaire Me Mireille Lamarre, la Fabrique de Saint-Lazare consent à louer à la Corporation Municipale de Saint-Lazare son terrain de stationnement. L'espace loué devra servir pour fins de stationnement public, à l'usage de tous les citoyens de Saint-Lazare. Cependant, la Fabrique se réserve le droit d'usage du terrain lors des services religieux. Le bail de location, valable pendant vingt ans, pourra être renouvelé pour une période additionnelle de même durée, à condition que le locataire en avise le locateur, par lettre recommandée, au moins six mois avant l'expiration du présent bail.

Cession de la bâtisse

Le 7 mars 1975, la Commission Scolaire de Vaudreuil cède à la Corporation Municipale la bâtisse servant d'école pour un montant de 1,00\$ à la condition expresse que l'édifice serve exclusivement à des fins publiques et communautaires. Les bureaux administratifs de la ville de Saint-Lazare sont aujourd'hui installés dans cet immeuble. Ajoutons qu'une année auparavant, soit le 18 mars 1974, une partie du terrain appartenant à la Fabrique, incluant l'aire occupée par l'ancienne école, fut vendue à la Corporation Municipale de Saint-Lazare pour un montant de 5 000,00\$.

Saint-Lazare accueille un de ses enfants

Le 1er août 1984, toute la paroisse de Saint-Lazare est fière de saluer son nouveau curé, un jeune prêtre du nom de Gérald Sareault. Né et éduqué au coeur de cette belle et généreuse communauté chrétienne, Gérald est le digne descendant de ces familles dont le courage et l'abnégation ont marqué de leurs empreintes chacune des phases illustrant l'émouvante histoire de Saint-Lazare.

Véritable dynamo, l'abbé Sareault est un modèle de travail et de dévouement. Novateur, éducateur, parfait communicateur, excellent pédagogue, il a su injecter parmi la population un courant de fraternité et de collaboration tout à fait unique. Grâce à ce climat d'entraide, plusieurs initiatives ont vu le jour:

1. Monsieur le Curé Gérald Sareault, un fils de Saint-Lazare. À la tête de la paroisse depuis le 1er août 1984, l'abbé Sareault déploie l'énergie d'une véritable dynamo.

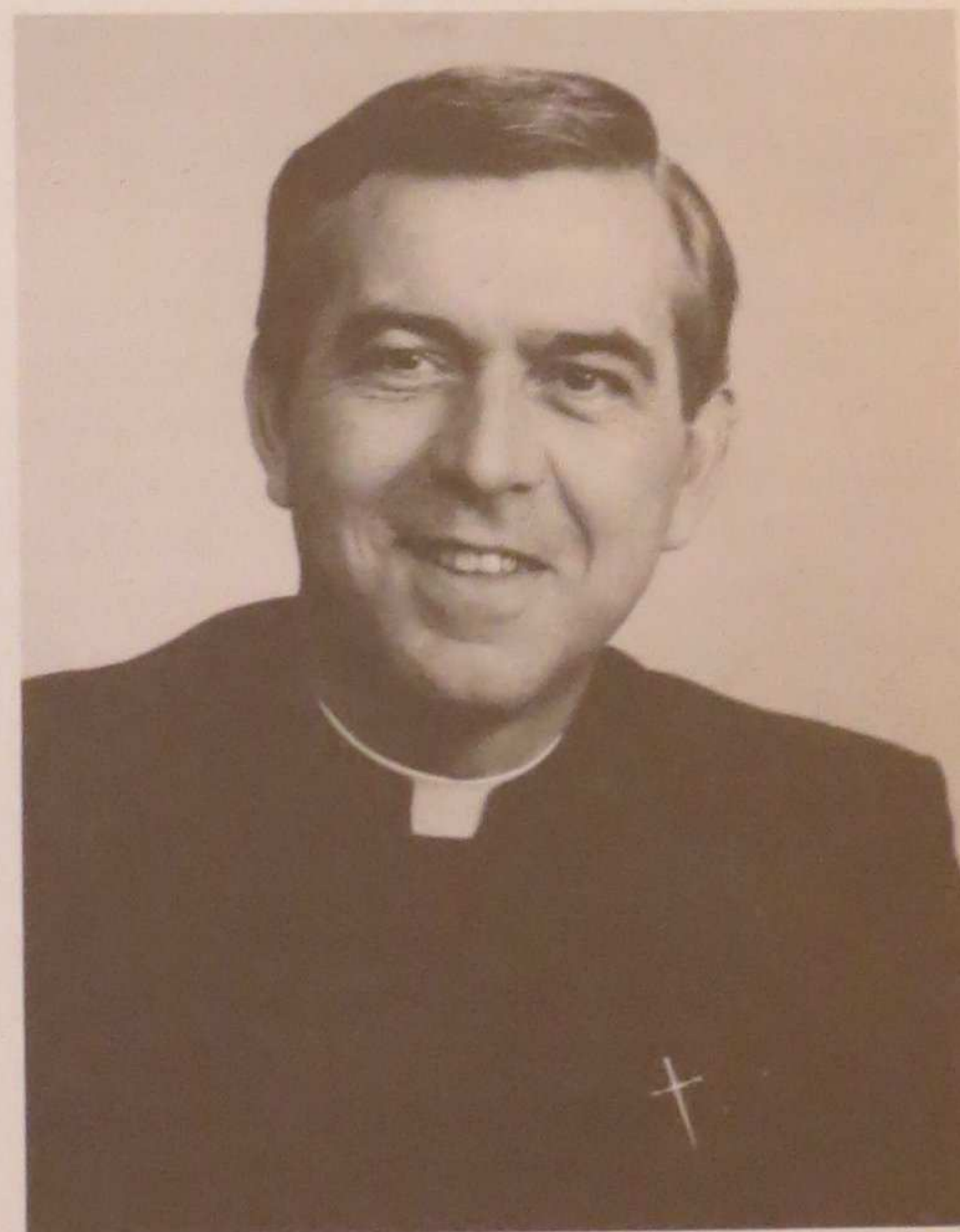
2. L'ancienne école de Sainte-Angélique où l'abbé Sareault a fait ses études primaires. Debout sur la première marche du perron: Liette et Lucette, soeurs de l'abbé Sareault.



2

- Corvée pour peinture de fer forgé au presbytère;
- Vente d'encarts publicitaires dans le feuillet paroissial;
- Réparation du toit de l'église. Possibilité pour chaque paroissien d'acheter pour 12,00\$ un paquet de tuiles asphaltées;
- Petits déjeuners (brunch) dominicaux réalisés et supervisés par différentes organisations paroissiales.

N.B. Au nombre de trois, ces agapes eurent lieu successivement le 30 septembre 1984, le 24 mars 1985 et le 25 octobre 1987.



1

Sur le plan purement matériel, l'abbé Sareault s'est chargé d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une quittance officielle des dettes contractées par la Fabrique. En effet, le 4 août 1986, devant le notaire Me Mireille Lamarre, la Fabrique, représentée par M. l'Abbé Gérard Sareault et M. le marguillier Réjean Boileau, et le Trust Général du Canada, représenté par Messieurs Roger Guillon et Jean-Louis Savary, signent la quittance finale. L'emprunt de 38 000,00\$, sous forme d'obligations portant intérêt à 6%, était, de fait, acquitté depuis le premier septembre 1977.

À l'intérieur même du temple, l'abbé Sareault n'a pas craint d'entamer d'autres innovations. Prenons comme exemple la participation des fidèles à une crèche vivante, présentée aux fêtes de Noël, de la Présentation de Jésus au Temple et de l'Épiphanie (Fête des Rois).

Un événement historique: la consécration de l'église de Saint-Lazare

Le zèle de Gérard continue à stimuler la foi de ses ouailles. Après plus d'une année de recherches, de démarches et de requêtes, le rêve de l'abbé Sareault va enfin se concrétiser. En ce dimanche du 25 octobre 1987, lors d'une grandiose cérémonie, Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield, procède à la consécration solennelle de l'église paroissiale de Saint-Lazare.

À prime abord, le profane peut ne pas établir de distinction entre la *bénédition* et la *consécration* d'une église. Ces deux cérémonies sont pourtant différentes.

(Nous tenons à mentionner que les pages qui vont suivre ont pu être rédigées grâce en grande partie à de larges extraits puisés dans les **Notes Doctrinales et Pastorales à l'Usage des Pasteurs et des Animateurs**, Marcel Dubois, c.s.r., Service de Pastorale Liturgique, Montréal, 49 p.)

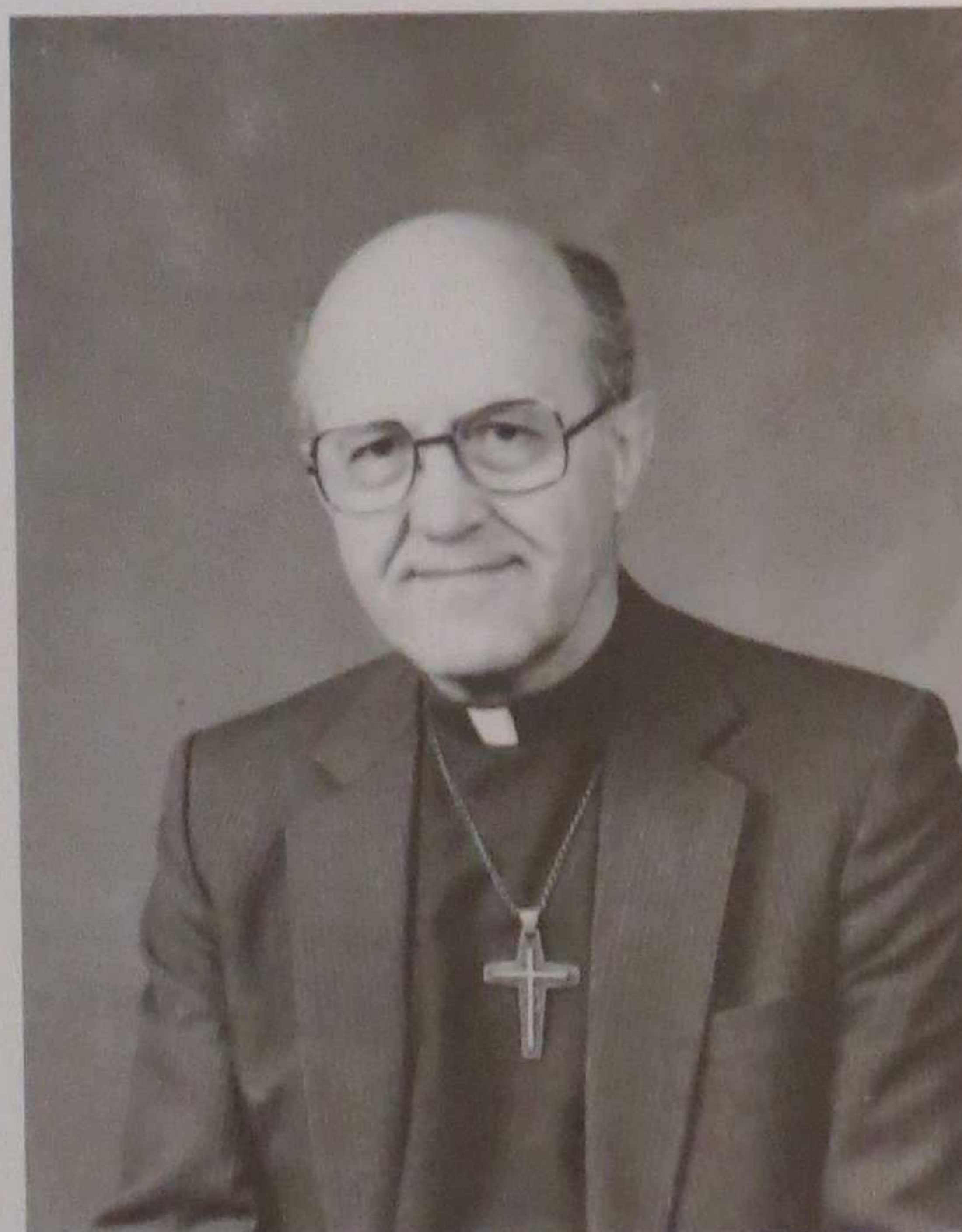


Photo de Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield depuis mai 1976. Homme éclairé et diligent, il dirige le diocèse avec zèle, sagesse, célérité et équité.

Distinction entre bénédiction et consécration

Au point de vue liturgique, la *bénédiction* d'une église consiste à donner au temple un caractère sacré de façon à ce qu'il ne serve qu'à l'administration du culte divin. Elle se fait avec l'eau bénite et selon un rituel simple et dépouillé. L'église bénite est destinée au culte de façon permanente. Sa bénédiction ne saurait être répétée, sauf dans le cas d'une profanation. Cependant, pour des raisons sérieuses, l'autorité compétente peut transformer ce lieu béni en un lieu profane, ce qui n'est pas le cas d'une consécration ou dédicace.

La *consécration* d'une église consiste en une bénédiction donnée de façon particulièrement solennelle et définitive, par des prières auxquelles sont jointes des onctions avec l'huile sainte. La distinction s'établit donc d'abord au niveau des onctions. C'est ainsi que les consécration d'une église, d'un autel, de la table de célébration, des murs et de l'édifice reçoivent l'onction avec le Saint-Chrême, tandis que la bénédiction ne comporte que l'aspersion avec l'eau bénite. Autre distinction, la consécration (ou dédicace) d'une église déclare le caractère perpétuel et définitif de l'usage sacré de l'édifice. Aucune autorité ne pourra jamais en changer la vocation. De plus, la consécration d'une église ajoute aux onctions saintes l'attribution permanente d'un protecteur désigné sous le nom de titulaire, i.e. saint Lazare, lequel ne peut plus être changé ou modifié sans la permission du Saint-Siège.

Un peu d'histoire

La consécration ou dédicace d'église existe depuis plusieurs siècles. Dès que la paix fut rétablie par Constantin, l'Église fut autorisée à restaurer ses lieux de culte et même d'en construire de nouveaux. Leur inauguration donnait lieu à des fêtes somptueuses et permettait en même temps de développer un cérémonial souvent fastueux, cérémonial qui finit par aboutir en un véritable rituel de la consécration. Chaque église adoptait ses propres règles et, en mélangeant les créations réciproques, on en est parvenu à un ensemble pompeux de gestes, de chants et de prières d'origines gauloise, romaine, byzantine, espagnole, et même irlandaise. Le Nouveau Rituel de la Dédicace des églises est maintenant simplifié, ce qui permet de saisir la richesse biblique et symbolique des éléments essentiels d'une consécration ou dédicace.

Dans l'histoire de l'Église, le principe premier était qu'un temple doit être dédié avant d'être ouvert au culte liturgique. Mais en même temps qu'on imposait le rite de la consécration, on permettait sans difficulté de célébrer dans une église non consacrée, c'est-à-dire, simplement aspergée d'eau bénite. Il en résulta que la consécration ne fut plus considérée comme essentielle, tandis que la bénédiction a toujours été exigée. Peu à peu, la bénédiction prévalut et même se généralisa.

Conditions particulières à une consécration d'église

La consécration d'une église n'a lieu qu'une seule fois. C'est une célébration rare, unique et exceptionnelle. Voilà ce qui explique le nombre de pages réservées dans ce volume relativement à l'événement.

Une consécration se réalise lorsque l'ensemble et l'aspect de l'église répondent à certaines exigences. En voici les principales:

1. L'église doit être belle et fonctionnelle. Il faut que le plan architectural de l'édifice soit conçu de manière à donner l'image d'un peuple qui s'y rassemble;
2. Le sanctuaire doit se distinguer de la nef par une certaine élévation;
3. L'autel majeur sera érigé de façon à être véritablement le centre vers lequel toute l'assemblée pourra porter son regard;
4. Les autels mineurs ou secondaires seront peu nombreux;
5. Une nappe devra recouvrir l'autel de la célébration;
6. Des chandeliers seront placés sur l'autel ou tout près;
7. La croix devra être bien visible de la communauté;
8. Le tabernacle devra être solide, inviolable et non transparent;
9. L'ambon* sera autant que possible stable et non mobile;

10. Le siège du célébrant devra faire face au peuple. Éviter toute espèce de trône;
11. Les images et les statues, en nombre limité, seront disposées de façon à ne pas distraire les fidèles pendant la célébration;
12. Le baptistère doit être réservé à la célébration des baptêmes et on doit y prévoir un endroit spécial pour loger convenablement les saintes huiles;
13. L'orgue sera placé dans un endroit adapté afin qu'il puisse soutenir le chant de la chorale et cette dernière occupera un espace particulier, de manière à ce qu'elle fasse partie de l'assemblée des fidèles;
14. La décoration sera sobre. Éviter le luxe et la pompe. On veillera à ce que les éléments de parure expriment la vérité des choses et contribuent à l'éducation religieuse de l'assemblée.

* ambon: tribune élevée à l'entrée du chœur.

Distinction entre "Église" et "église"

Sur le plan théologique, une consécration d'église devra raffermir la conception que se fait le fidèle d'une église et de l'Église. Toujours en empruntant des extraits du cahier de Marcel Dubois, précisons le sens de ces deux mots.

Le mot **Église** c'est le peuple de Dieu, c'est la communauté des fidèles, c'est l'ensemble des baptisés sous la conduite de leurs pasteurs. Il s'agit d'une réalité à la fois visible et humaine. Le mot **église**, c'est l'édifice de bois, de pierres, de béton, qui s'élève au milieu de la cité. Cet édifice est visible mais inerte.

Ainsi pourrait-on affirmer que lorsque le peuple de Dieu se rassemble dans un lieu du culte, l'**Église** est dans l'**église**, chaque humain représentant une pierre vivante cimentée aux autres pierres vivantes par la foi, l'amour et le partage.